

Impôt sur le revenu—Loi

pays. C'est malheureux, mais elles se comportent exactement comme les multinationales étrangères. Quant à nous, néo-démocrates, nous nous demandons à quoi cela peut-il servir de remplacer David Rockefeller par Conrad Black. Ils se comportent tous deux de la même façon. Ils veulent réaliser le plus de bénéfices possibles, même si cela va à l'encontre des intérêts à long terme des Canadiens en matière énergétique.

C'est malheureusement ce que font certaines sociétés canadiennes. Certaines d'entre elles ont des problèmes de liquidités. Il y a des petites sociétés canadiennes qui encaissent mal la taxe de 8 p. 100 à la tête du puits. Je n'en plains aucune. Elles ont déjà fait beaucoup d'argent. Elles pensent avoir reçu du ciel le droit de faire des millions de dollars, mais c'est faux. Nous avons besoin de l'énergie qu'elles produisent pour en faire profiter les Canadiens moyens.

Les plaintes de certaines sociétés sont justifiées. Le gouvernement aurait mieux fait de ne pas imposer la taxe à la tête du puits et s'efforcer plutôt de mettre au point un système d'imposition juste pour l'ensemble du pays. Le gouvernement fait face à une grève de la part de l'industrie. Je prévois qu'il fera marche arrière et cédera aux instances du député de Calgary-Centre et de ses amis conservateurs dans l'industrie pétrolière et les sociétés multinationales. Le gouvernement cédera parce que les libéraux ont l'habitude de céder. Si l'on veut instaurer un programme socialiste, il faut être prêt à tenir son bout et je ne pense pas que le gouvernement le soit. Je voudrais citer un extrait d'un article de John Twigg tiré du *Regina Leader Post*.

Au sujet du programme énergétique du gouvernement, il a déclaré: «Même s'il existe certains stimulants modestes à l'intention des sociétés canadiennes et pour certaines activités comme le pétrole lourd, la production tertiaire, les sables bitumineux, la mise en valeur des régions inexploitées et le remplacement du pétrole par le gaz, le barème de prix au départ n'est absolument pas satisfaisant. De même, les mesures fiscales ne font que permettre aux provinces et aux sociétés d'accaparer quelques recettes sans apporter de réforme réelle»—J'insiste sur ces mots. C'est ce qui manque dans ce bill ce soir—«de réforme réelle au niveau des déductions lucratives prévues dans le régime fiscal fédéral et sans imposer de taxe nouvelle au secteur du raffinage qui est devenu une source de profit pour les sociétés pétrolières.»

En fait, avec son programme énergétique national, en imposant une taxe de 8 p. 100 à la tête du puits et une taxe à l'exportation sur le gaz, le gouvernement oublie l'un des secteurs où les grandes multinationales font des bénéfices, ce qu'elles appellent l'écoulement, la vente en gros et au détail du gaz. C'est là qu'elles gagnent beaucoup.

Je m'attends à ce que le gouvernement renonce non seulement au programme énergétique national mais également bientôt au bill sur le pétrole et le gaz. Il va le modifier. Il va renoncer à la taxe concernant le prix du pétrole après les élections en Ontario. La grande promesse libérale d'un pétrole à meilleur marché que ne le promettait le gouvernement Clark, soit \$4 pour 1980; \$4.50 pour 1981; \$4.50 pour 1982 et \$4.50 pour 1983, va être oubliée, et le gouvernement va en augmenter le prix de façon à pouvoir conclure un marché avec l'Alberta. Tous les gens de l'Ontario et du Québec qui ont voté pour le gouvernement parce qu'ils pensaient payer l'énergie moins cher vont se trouver bernés. A mon avis, le gouvernement devrait faire preuve d'honnêteté à cet égard et dire aux

Canadiens qu'il va augmenter les prix. Je peux dire au ministre des Finances que les travailleurs de ma circonscription sont disposés à payer le pétrole et le gaz plus cher, mais ils veulent que cela se fasse de façon équitable. Ils ne veulent pas que les sociétés pétrolières, qui ont déjà gagné beaucoup d'argent, empochent tous les bénéfices; ils ne veulent pas que tout cet argent aille dans le fonds du patrimoine de l'Alberta et ils ne veulent pas qu'il aille dans les caisses du gouvernement fédéral, car ils ne croient pas que ce dernier sache comment l'utiliser.

● (2040)

C'est ce que pensent la plupart des gens de l'Ouest. Les Canadiens de cette région ne veulent pas que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'occupe du fonds de développement de l'Ouest, car nous savons où ira cet argent. Voilà le problème. Les Canadiens savent que s'ils paient le pétrole et le gaz plus cher, ce sera de leur poche. Ils ne recevront rien en retour. Les gagne-petit n'en retireront aucun avantage financier et c'est bien là le hic dans la hausse du prix de l'énergie.

Avant de m'asseoir, je voudrais parler de deux programmes qui intéressent directement les citoyens, à savoir le programme d'isolation des maisons et celui qui doit favoriser l'abandon du chauffage au mazout pour le chauffage au gaz, deux mesures qui s'inscrivent dans le cadre du programme énergétique national. Ce sont de bonnes idées en principe. Néanmoins, le gouvernement ne les applique pas comme il faut.

Vous ne pouvez pas instaurer de programme pour inciter les gens à abandonner le chauffage au mazout pour le chauffage au gaz, meilleur marché, quand vous vous apprêtez à vendre tout le gaz à vil prix aux Américains. Bruce Wilson vient de publier un nouvel ouvrage intitulé «The Energy Squeeze». Le comité Walter Gordon qui étudie la politique économique a déclaré que nous n'avons pas vraiment le gros excédent de gaz à bon marché que nous pensons avoir et que nous allons brader notre gaz comme notre pétrole. J'ai finalement trouvé le discours de Joe Greene, l'ancien ministre de l'Énergie. En 1971, il déclarait: «Les réserves pétrolières totales du Canada s'élevaient à 469 milliards de barils à la fin de 1970, alors que les réserves de gaz naturel étaient de 726 billions de pieds cubes. Si la production se maintient au même rythme qu'en 1970, ces réserves représentent 923 années d'approvisionnement pour le pétrole et 392 pour le gaz.»

Le président: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais conformément à l'article 55(2) du Règlement, en comité plénier, les discours doivent porter uniquement sur le sujet ou l'article à l'étude.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je trouvais qu'il se tirait bien d'affaire.

Le président: Je le signale seulement au député.

M. Knowles: Monsieur le président, j'espère que vous n'avez pas oublié la tradition voulant que lors de l'étude du premier article d'un bill, une discussion générale est permise pourvu qu'elle ne déborde pas le cadre du bill. C'est sûrement ce dont les leaders à la Chambre sont convenus lorsque nous avons discuté de l'étude en comité plénier.

Le président: C'est une question de jugement. Le député parle d'une déclaration d'un ex-ministre des Finances à propos des réserves de pétrole du pays. Comme nous sommes en train d'étudier une mesure fiscale, la présidence signale simplement au député qu'elle s'est montrée très tolérante jusqu'ici. Mais